47e ANNÉE — N° 107

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1907

5c. **Journal du Lot** 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les affaires du Maroc. La police internationale

Au Maroc les choses se sont peu modifiés depuis le combat du 3 sept. Les Français n'ont plus tenté de reconnaissance autour de Casablanca et les Arabes se sont gardés d'attaquer nos positions. Même plusieurs chefs de tribus ont sollicité du général Drude un armistice de quelques jours en vue de préparer leur soumission et ils annonçaient qu'une délégation irait traiter des conditions de paix avec le commandant des troupes françaises.

Mais cette délégation n'a pas paru ; la période d'armistice est écoulée et il est à croire que les opérations militaires vont recommencer. Pour rendre celles-ci plus décisives, le gouvernement a fait envoyer des ballons au général Drude. L'un d'eux a déjà servi et les ennemis sont furieux d'être ainsi découverts sans riposte possible. Il est certain que ce mode d'action a singulièrement facilité la déroute des tribus de Taddert, camp le plus voisin de Casablanca.

Pour empêcher le retour des incidents qui viennent de causer la petite expédition française, le ministre des affaires étrangères a pris l'initiative de proposer aux participants de l'Acte d'Algésiras un moyen efficace d'organisation de la police. Les gouvernements français et espagnols installeraient dans les 5 ou 6 ports de l'Atlantique une force suffisante pour permettre à la police prévue de fonctionner au début sans encombre. L'Allemagne a répondu qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à cette façon de procédér, si les deux nations coopérantes se chargeaient de toute responsabilité à l'égard des individus européens. Et comme cet Etat est le seul dont on peut craindre une opposition ferme, la proposition de M. Pichon est donc acceptée.

A L'ÉTRANGER

Dans le Dominion of Canada : Blancs contre Jaunes

Après les Etats-Unis, le Dominion of Canada dans ses provinces occidentales a voulu montrer sa haine pour les jaunes. A Vancouver où résident 5.000 coolies chinois ou japonais, une véritable émeute s'est produite en vue de jeter à l'eau les travailleurs d'Outre-Pacifique que l'on accuse de venir priver de leurs salaires les ouvriers blancs. Les jaunes se sont vigoureusement défendus et s'ils ne mettent pas de la modération dans leur attitude ce serait plutôt les blancs qui se trouveraient maintenant menacés.

Aux diplomates, maintenant, le soin de régler l'incident et d'apaiser les colères. Cela réussira pendant un certain temps, mais plus tard, la lutte économique reprendra.

LE FURETEUR.

La Conférence de La Haye

On annonce la signature très prochaine à La Haye du traité général d'arbitrage, négocié et conclu au nom de leurs gouvernements respectifs par les délégations italienne et argentine. La rédaction de ce traité a été particulièrement soignée, afin qu'elle puisse servir de modèle pour les traités semblables que l'Italie ou la République Argentine voudront conclure avec d'autres pays.

L'Italie et la République Argentine, par ce traité, s'engagent à soumettre à l'arbitrage tous les différends entre elles, à l'exception de ce qui touche aux clauses constitutionnelles et de nationalité.

En cas de conflit, chaque pays nommera un arbitre. Les deux arbitres en nommeront un troisième. S'ils ne peuvent pas s'accorder pour cette nomination, la reine de Hollande désignera elle-même le surarbitre.

La Question Marocaine

La trêve qu'avaient sollicitée du général Drude quelques notables des Chaouias, s'est achevée sans que les émissaires annoncés pour traiter des conditions de la paix aient paru à Casablanca. A la vérité il fallait s'y attendre. Les tribus des environs de cette place, effrayées des énormes pertes qu'elles ont subies à chaque rencontre avec nos troupes, ne demandent sans doute, pas mieux que de cesser une lutte dans laquelle elles finiraient par être exterminées. Mais les tribus pillardes et belliqueuses arrivant constamment de l'intérieur et qui ne connaissent pas encore par elles-mêmes la portée de nos coups, ne peuvent consentir à s'en retourner chez elles les mains vides.

La guerre sainte n'est que le manteau sous lequel elles cachent leurs désirs de rapines. Elles sont venues à la côte pour piller encore plus que pour chasser les « Roumis », Moulay-Hafid aura beau, comme son frère le sultan légitime Abd-el-Aziz, défendre d'attaquer les Français, les indigènes à demi-sauvages ne les écoutent ni l'un ni l'autre et c'est là ce qui constitue le danger de la situation. Tant que nos navires de guerre peuvent rester en rade des ports de l'Océan, Saffi, Mogador, Mazagan, Rabat, Larache — nous ne parlons pas de Casablanca où nos troupes sont en nombre — les tribus campagnardes n'oseront y pénétrer. Mais qu'arrivera-t-il le jour où les tempêtes d'automne obligeront nos navires à prendre le large ? Toute la question est là.

Les gouvernements de Paris et de Madrid ont examiné de concert, et très minutieusement, ce qu'il y avait à faire pour protéger leurs nationaux et les autres Européens fixés dans ces ports, dont la police leur était confiée par le traité d'Algésiras.

Ne pouvant, en ce moment y installer une police indigène simplement avec des cadres franco-espagnols, ils ont pensé à y établir provisoirement des contingents des deux nations, suffisamment importants pour y assurer la sécurité de tous.

Mais cet acte dépassant les prescriptions strictes du traité d'Algésiras, il était nécessaire que la France et l'Espagne s'assurassent préalablement qu'aucune des puissances signataires de ce traité ne soulèverait d'objections à cette décision.

On peut dire aujourd'hui que toutes ont admis le point de vue franco-espagnol.

Le gouvernement allemand ajoute qu'il a reconnu le droit de la France de s'accorder satisfaction pour les événements de Casablanca qu'il n'a pas l'intention de préparer des difficultés à la France pour une action entreprise et motivée par des circonstances exceptionnelles, mais qu'il espère et désire néanmoins ne pas voir se renouveler de graves dommages comme ceux de Casablanca, subis par des négociants étrangers. C'est pourquoi le gouvernement allemand désire faire remarquer que, d'après l'avis du chargé d'affaires allemand à Tanger, l'établissement non prévu dans l'acte d'Algésiras d'un corps de police étranger et dans les circonstances actuelles, pourrait provoquer une attaque des tribus montagnardes contre la ville et présenter un sérieux danger pour la vie et les biens des Européens, surtout si ces mesures n'étaient pas exécutées avec l'appui de forces militaires suffisantes, et, dans ce cas, tous les autres ports courraient aussi le même danger.

Laissons de côté la petite pointe comminatoire relative au bombardement de Casablanca, et qui n'est qu'une concession au chauvinisme des pangermanistes. Il appert de cette réponse du Gouvernement allemand que non seulement on ne trouve rien à redire à notre intention d'envoyer dans les ports marocains une force de police, mais qu'on nous invite même à y débarquer des forces suffisantes pour y assurer l'ordre et y garantir la sécurité de tous les étrangers. On admettrait parfaitement à Berlin que de nombreuses troupes françaises et espagnoles occupassent « temporairement » le Maroc. C'est plus que nous ne demandions. « Timeo Danaos et dona ferentes » dit le Laocoon de Virgile. Contentons-nous de faire l'indispensable. Bien que, de même que l'Allemagne, les autres puissances de la Triplice nous y invitent tout en envoyant dans les ports marocains des détachements assez importants, le cas échéant, pour y assurer la tranquillité, notre Gouvernement ne voulant pas de nouvelles conquêtes n'ira pas gaspiller nos forces militaires par un effort disproportionné avec le but qu'il se propose. Il saura sauvegarder la dignité et les intérêts de la France simplement et énergiquement. Point n'est besoin pour celà d'immobiliser deux cent mille soldats français hors d'Europe. Nos amis seront aussi heureux et réconfortés de cette preuve de sagesse que nos ennemis ou nos rivaux en seront déçus et la France ne pourra qu'y gagner à tous les points de vue.

EN RUSSIE

Incendies et Pillages

De nombreux incendies sont signalés en province, un peu partout.

Dans le village de Cassavka (gouvernement de Tchernikoff), on a brûlé soixante-deux demeures de paysans.

Trente maisons du village de Boganovka ont été brulées et il y a eu cinq morts.

On a détruit trente maisons et plusieurs boutiques à Basff, petite ville du gouvernement de Mohiley.

60 000 roubles de dégâts sont le bilan du pillage de Beresahovka (gouvernement de Poltava) où cinquante-quatre maisons et magasins ont été brûlés.

A Zemliansk, quatre-vingts maisons de paysans et quinze mille meules de seigle ont été incendiées dans le village de Kastornoff, faisant 20.000 roubles de dégâts.

Le traité russo-japonais

Les commentaires de la presse sur le traité de commerce et de paix russo-japonais sont très favorables. On estime que la reprise des bonnes relations entre les deux pays est maintenant complète.

Approuvant la partie du traité russo-japonais relative au commerce et à l'industrie, le *Tovarisch* est mécontent des articles concernant les pêcheries qui, à la suite de la défaite militaire de la Russie, causent un énorme préjudice aux intérêts russes, et rendent les Japonais maîtres absolus des deux mers et de leurs littoraux.

Les 15.000 fr. de M. Hervé

L'article publié ici a eu un tel retentissement que M. Hervé, à cette heure, ne doit plus l'ignorer. Au reste, tels de ses amis sont venus déjà nous voir et l'un d'eux nous a même demandé, ayant mal compris sans doute les conditions fixées par le donateur anonyme, une avance sur la somme... M. Hervé, sans doute, n'est pour rien dans cette démarche et nous ne saurions lui en faire un grief.

Rappelons donc ici, une fois encore, que la volonté du donateur est formelle : c'est la collaboration exclusive de M. Hervé, et non d'un autre, qu'il entend récompenser. C'est à lui, et à lui uniquement qu'est destinée la somme, s'il se résout à être logique et conséquent dans ses idées.

***

L'Allemagne — et il suffit de lire les extraits des journaux de là-bas parus, dans le *Matin*, le 1er et le 2 septembre — reste fermée hermétiquement à la propagande antimilitariste.

Les principales gazettes : le *Berliner Tageblatt*, la *Vossische Zeitung*, la *Post*, etc., dans de longs articles publiés, estiment que le *Cri de Paris* a voulu simplement se moquer de M. Hervé et le tourner en ridicule, car le fameux apôtre ne pourrait même passéjourner vingt-quatre heures en territoire allemand, sans être appréhendé et envoyé dans une forteresse.

Ces journaux font erreur. Il n'a été nullement dans notre intention de ridiculiser M. Hervé. Nous n'avons voulu que l'enrichir et réaliser en même temps, entre l'Allemagne et la France, un certain équilibre. Les doctrines antimilitaristes, si activement propagées en France, n'ont point de défenseurs en Allemagne. C'était bien le moins que M. Hervé s'employât à combler le vide et à mener là-bas une campagne qui lui a valu, ici, une si grande notoriété. M. Hervé a du talent, de la bonne humeur et l'éloquence spéciale qu'il faut à ses idées. C'était bien le moins qu'il s'employât à tirer de la barbarie un pays qui en est encore à croire au patriotisme.

***

Un écrivain, connu par ses tendances antimilitaristes, nous pose, pour sa curiosité personnelle cette question.

— Si, nous écrit-il, un homme d'une notoriété égale à celle de M. Hervé, se décidait à partir pour l'Allemagne, dans les conditions stipulées par le donateur anonyme, quelle serait l'attitude de celui-ci devant une pareille offre ?

Nous avons, immédiatement télégraphié à notre ami. Et voici sa réponse. Elle nous parvient à l'instant même. Elle est datée du 4 août, de Dieppe.

« *Maintiens rigoureusement mon* » *offre, mais seulement pour M. Her-* » *vé. Néanmoins, accorderai volon-* » *tiers 50 000 fr. à...* »

Ici, un nom qu'il nous est impossible de donner. Au reste, tout le monde l'a deviné.

La personne en question ne quittera pas la France où, sans doute des destinées brillantes l'attendent dans l'avenir. La France est le pays des surprises...

***

Nous attendons. M. Hervé, pour réfléchir a encore trois semaines devant lui.

Cri de Paris.

Le secret du roi

Edouard VII garde le secret sur sa fortune privée. Il arriva à des journaux de l'évaluer. Au vrai, personne n'en sait rien. On a parlé de propriétés dans le West End de Londres et aussi de nombreux titres de chemins de fer américains, etc. En réalité, le roi ne place ses fonds qu'à bon escient et en certains cas ces placements ne s'effectuent pas en son nom personnel, mais par des intermédiaires, des confidents tout à fait intimes, d'un dévouement éprouvé, et qui, d'après les instructions du souverain, font les opérations jugées par lui les plus favorables. Comme beaucoup d'autres chefs d'Etat, principalement dans les pays agités ou exposés aux troubles, Edouard VII a une grande partie de ses valeurs dans les coffres forts des banques les plus solides où elles sont à l'abri de tout danger et de toute indiscrétion.

Le roi tient lui-même un petit registre de sa fortune et il l'enferme dans son bureau, que lui seul peut ouvrir avec la petite clef d'or attachée à la chaîne de même métal et dont il ne se sépare jamais. De cette clef il n'existe point de double et lui seul connaît le secret de la serrure.

Lorsque le roi a travaillé dans son cabinet, personne n'est autorisé à y pénétrer après qu'il l'a quitté. Seul un secrétaire particulier, qui est actuellement lord Knollys, a ce droit. C'est lui qui détruit en les brûlant tous les papiers jetés dans la corbeille, les buvards laissés sur la table et jusqu'aux bandes de journaux reçus par Sa Majesté. Aucun des secrétaires attachés au cabinet royal ne peut tenir de journal personnel, et cette obligation est imposée également aux dames d'honneur de la reine qui doivent prêter serment à cet égard.

Cependant, en dépit de tant de précautions, il y a quelquefois des fuites et alors le pauvre lord Knollys est dans tous ses états, il en fait même des maladies, car le roi a horreur des cancans.

Un bon hôtelier

On sait que la princesse de Galles aime les voyages. On la rencontre fréquemment sur les routes d'Europe sous le nom de comtesse de Killarney. Elle se plaît souvent à visiter le Wurtemberg et sa capitale Stuttgard. Pourquoi ? Parce que, suivant elle, les hôtels y sont mieux tenus qu'en tout autre endroit du monde. C'est que le roi de ce minuscule Etat qui compte à peine 2 millions d'âmes, est hôtelier lui-même. Ne riez pas il n'y a rien de plus sérieux. Cela date de Pierre le Grand. Le grand fondateur de la Russie impériale, dans ses courses à travers l'Europe, se refusait obstinément à coucher ailleurs que dans un lit d'hôtel. Le souverain du Wurtemberg eut un jour à le recevoir. Comment faire ? Heureusement ce monarque était avisé. Sur son palais de Stuttgard il fit clouer une enseigne d'auberge et vêtu lui-même en aubergiste, il se mit aux ordres du tsar. Les descendants de ce roi wurtembergeois sont restés depuis lors dans les affaires. Les deux plus beaux hôtels de Stuttgard appartiennent au souverain. Il les exploite lui-même. Cela lui rapporte bon an mal an, quelque 2 à 300.000 francs. Il n'y a pas de sot métier, même pour un roi.

INFORMATIONS

Au Maroc

Prise du camp de Taddert

Deux colonnes comprenant, la première, quatre compagnies d'infanterie, des sections de mitrailleuses, une batterie de 75, de la cavalerie ; la deuxième, six compagnies d'infanterie, une batterie de 75, sont parties à 6 heures du matin au milieu du brouillard.

Après une série de petits engagements à la baïonnette, l'artillerie a bombardé le camp de Taddert et l'infanterie a chargé.

Les positions des troupes françaises étaient telles que les ennemis ne pouvaient s'enfuir.

Les obus à la mélinite avaient fait des ravages effroyables. Le casbah de Taddert en avait reçu trois qui avaient communiqué le feu à ce qui restait du camp, qui fut immédiatement incendié, tandis que le goum donnait la chasse à quelques groupes de cavaliers.

Le camp était vide de Marocains à notre arrivée. On apercevait de longues théories d'individus et de bêtes de somme, qui emportaient ce que le camp récélait de précieux. Immédiatement, l'artillerie ouvrit le feu sur les convois qui furent anéantis.

A midi l'opération était entièrement terminée, et le général Drude donnait l'ordre de rentrer. A 3 heures, tout le monde était de retour au camp.

Nous avons eu dans l'engagement, un légionnaire tué, six blessés, quatre chevaux tués et huit chevaux blessés.

Quant aux Arabes, ils ont subi des pertes considérables, et il était aisé de juger leur déroute, en considérant le nombre élevé de morts et de blessés qu'ils abandonnaient sur le terrain.

L'action a été chaude mais nous sommes constamment [illegible] de la situation, grâce à [illegible] utilisation du terrain qui se prêtait merveilleusement à cette opération.

Le goum ramena quelques bourricots.

L'approche du camp de nos troupes, à Casablanca, était défendue par quatre compagnies d'infanterie et une demi-batterie de 75.

Les effectifs français à Casablanca

Voici le dénombrement exact des effectifs dont dispose le général Drude, tel qu'il est communiqué par le ministère de la guerre :

Trois bataillons d'infanterie à 800 hommes : 2.400 hommes. Trois bataillons à 600 hommes : 1.800 hommes. Ces bataillons seront prochainement complétés à 800 hommes, ce qui portera l'effectif de l'infanterie à 4.800 fusils, sans compter environ 300 non combattants : ambulanciers, conducteurs, pourvoyeurs. Il faut ajouter à cela trois escadrons de cavalerie à 100 hommes : 300 hommes. Au total, donc : 5.100 combattants.

L'artillerie comprend 14 pièces de campagne, dont 8 à tir rapide, et 10 mitrailleuses.

La question des indemnités et l'attitude de l'Allemagne

De source autorisée, on déclare que l'information de la « Gazette de Voss », relative à l'attitude de l'Allemagne dans la question des indemnités de Casablanca, est absolument erronée. Cette affaire sera, comme les précédents en donnent l'exemple, réglée conformément au droit des gens.

Or, dans des cas semblables, on a en général considéré que l'Etat responsable des suites d'une action militaire exercée sur un point quelconque, était celui qui était cause de cette action militaire et non là où les puissances qui se voient obligées d'avoir recours à cette action.

Rien n'autorise donc à supposer que l'Allemagne songe à adopter l'attitude que lui prête la « Gazette de Voss », De semblables informations peuvent refléter l'opinion de particuliers, mais ne représentent nullement les vues des milieux officiels.

La conquête du pôle

La nouvelle s'est répandue que l'Américain Wellmann ajournait à l'an prochain son expédition en dirigeable vers le pôle Nord. La nouvelle n'est pas exacte, mais elle n'est peut-être pas loin de l'être, à en juger par le télégramme que voici :

« Spitzberg, viâ Tromsoë, 10 sept.

» L'aérostat « América » est en excellent état et prêt à partir d'un moment à l'autre. Voici deux semaines que nous attendons un temps favorable, mais les tempêtes qui souffiaient continuellement du nord ont rendu notre départ impossible jusqu'à ce jour. C'est l'été le plus mauvais qu'on ait eu au Spitzberg depuis trente ans. Nous attendrons encore plusieurs jours, dans l'espoir qu'un changement de temps se produise, nous permettant de partir pour le pôle.

» Après cette date, le soleil sera trop bas pour nous permettre des observations astronomiques.

» Enfin, si le départ a lieu, voici quelle sera la composition de l'équipage : MM. Wellmann, Harriman, Riesemberg. Le commandant Hersey ne pourra partir, en raison de son mauvais état de santé. Si nous ne pouvons effectuer notre départ cette année, en raison des conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises, nous accomplirons l'année prochaine notre voyage au pôle.

» WELLMANN. »

L'homme le plus riche du Monde

M. Wilson, ministre de l'agriculture des Etats-Unis, a fait connaître la fortune de l'homme le plus riche du monde sans citer son nom. Il dit qu'il possède plus de 14 millions d'hectares de terrains bâtis, et que d'ici peu d'années, sa fortune sera dix fois plus grande que celle de M. Rockefel-

er. Le nom de ce milliardaire est Weyerhausen, le *roi du bois* bien connu. Sa fortune est déjà évaluée à plus de 6 milliards. Celle de M. Rockefeller est évaluée, à 3 milliards 750 millions.

La Maladie du sommeil

Le professeur Robert Koch, qui doit bientôt revenir en Allemagne, a envoyé de Sèse-Uganda un rapport au gouvernement. Dans certains districts, dit ce rapport, le nombre des maladies a été plus grand qu'on ne s'y attendait, et dans quelques villages on a traité jusqu'à 600 malades. L'insecte qui engendre la maladie du sommeil, la glossnior-palpalis, n'a pu être découvert, probablement à cause de la crue des eaux.

Aussi l'opinion de M. Koch est que la maladie est importée d'ailleurs. Il a constaté, en effet, qu'elle fait des progrès sur la côte du territoire allemand, et qu'à l'intérieur on ne remarque que des cas isolés.

Petites Nouvelles

On annonce que l'empereur Guillaume et le roi d'Espagne se rencontreront à la fin de septembre dans la propriété de l'archiduc Frédéric de Hongrie, où ils passeront quelques jours.

— Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lourdes.

— Le ministre des finances adresse aux services des Douanes une circulaire recommandant le dressage des chiens pour la surveillance des frontières.

— Le gouvernement britannique a donné son consentement à l'accord commercial entre la France et le Canada.

— M. Léon Bourgeois, notre premier délégué à la conférence de La Haye, est arrivé mercredi matin à Paris d'où il est reparti pour se rendre à Châlons.

— La situation à Anvers est mauvaise : les dockers ne reprennent pas le travail et les ouvriers étrangers commencent à refuser à travailler.

CHRONIQUE LOCALE

Les Insinuations de l'ex-percepteur

Le marmiton en chef du journal panamitard en a toujours de bien bonnes : lorsqu'il est gêné par la tournure que prend la polémique il le fait à la dignité !

Le *Journal du Lot* cherche une diversion, crie-t-il, il voudrait une polémique violente..... nous ne le suivrons pas sur ce terrain.

Savourez d'ailleurs :

> Il ne me plaît pas de le suivre sur ce terrain et de laisser dévier le débat.
>
> Pour ce qui m'est personnel, répondant déjà aux mêmes attaques, j'ai dit que jamais je n'avais lésé les intérêts de l'Etat, ni ceux des contribuables et que j'étais le seul à avoir supporté les conséquences de quelques négligences.
>
> Je le démontrerai pièces en mains, mais à l'heure qu'il me plaira.
>
> Peut-être même, ajouterai-je à cette démonstration, quelques anecdotes qui justifieront le mot si heureux du rescapé M. Cocula : (Chacun son tour).

Pauvre de moi, que me réserve l'avenir ?

C'est pour le moins, la deuxième fois que l'ex-percepteur a recours à cet habile procédé. La première fois il devait pulvériser mon collaborateur et ami Bonnet sous des révélations... qui viendront à leur heure.

L'heure n'est pas venue !

Viendra-t-elle jamais ?

Aujourd'hui la menace est pour moi.

Ce serait bien le moment d'essayer d'une diversion en rappelant certaine lettre à De Verninac suivie d'une certaine démarche qui eut des témoins ! Tout cela au moment précis, — fâcheuse coïncidence — où l'ex-percepteur avait commis..... « quelques négligences. »

Mais cette diversion nous ne la tenterons pas et nous donnerons pleine satisfaction à l'ex-percepteur en allant droit au but.

Ou ce monsieur a de terribles révélations à faire sur mon compte et il a bien tort, ma foi, de faire grâce à un adversaire irréductible de sa triste politique ;

Ou il n'a rien à dire et ses insinuations perfides n'ont pour but que de permettre à la calomnie de s'alimenter.

Dans le premier cas l'ex-percepteur est un simple niais.

Dans le second, il est un triste monsieur.

A. COUESLANT.

Vaines colères

Quelle que soit leur bonne volonté, nos adversaires n'ont pas pu encore se résoudre à voir les républicains fêter les victoires des 28 juillet et 4 août.

Mais bon gré, mal gré, il faudra bien qu'ils laissent faire, si, partisans de la liberté, ils admettent que tout le monde a le droit de s'esbaudir comme bon lui semble.

Les républicains ont-ils troublé les diners que la jeunesse catholique a consommés à St-Céré, et tout dernièrement à Cahors ?

Ici même, et dans les journaux républicains y a-t-il eu une seule protestation contre ces agapes, et pour nous servir d'une expression de Vindex du *Quercinois*, contre « ces goinfreries ? »

Nul d'entre nous n'en a soufflé mot, personne n'a troublé la digestion des catholiques.

Pourquoi nos adversaires n'useraient-ils pas envers nos fêtes, de la même indifférence que nous manifestons envers leurs rastels ?

Et ne serait-ce pas de la liberté, cela ?

Ah ! c'est que les fêtes républicaines ont lieu au grand jour, sur les places publiques ; tout le monde y est admis et chacun peut constater la belle solidarité qui unit dans la fête comme elle a uni dans la lutte les militants du parti républicain.

C'est que les belles paroles qui sont prononcées dans ces fêtes sont inspirées par une sincérité incontestable, et qu'elles expriment les sentiments qui sont contenus dans le cœur de tous.

Ce n'est pas la résignation qu'elles conseillent, mais au contraire, la lutte incessante pour tendre à plus de progrès, à plus de bonheur social.

Pourquoi ces cris, ces protestations de la part de nos adversaires ?

Est-ce par peur que la fête qui, dimanche, aura lieu à Albas, soit une excellente propagande pour les idées démocratiques, le commencement de la fin de ce caporalisme que Mourguès, le maire, fait subir à ses administrés qui finiront bien par secouer ce joug néfaste ?

Il se peut : mais que ça plaise ou que ça ne plaise pas aux « libéraux » dont l'amour pour la liberté va jusqu'à refuser cette liberté aux adversaires, le banquet d'Albas aura lieu, et la victoire radicale socialiste du 4 août sera célébrée avec éclat.

Ni les menaces, ni les injures ni les conseils apeurés de certains amis trop timorés, n'empêcheront les républicains d'Albas de fêter comme il convient le succès républicain.

« Goinfreries » dit Vindex dans le *Quercinois* : « défi jeté » à la municipalité albassienne, geint le *Républicain*.

Qu'importe, le banquet aura lieu dimanche, à midi, à Albas et cela sans que les républicains se soucient des vains accès de colère et des protestations fielleuses de nos adversaires.

LOUIS BONNET.

ALBAS

BANQUET DÉMOCRATIQUE

Nous nous empressons de publier l'appel que les membres de la Commission d'organisation viennent d'adresser aux républicains de la région.

Nos amis ne manqueront pas de répondre à cet appel en assurant par leur présence le succès de cette belle manifestation républicaine.

Appel aux démocrates et républicains.
Compatriotes et amis,

« Dimanche, 15 septembre, à midi, les républicains d'Albas offriront un banquet à M. Pendaries, le distingué Conseiller général. M. de Monzie, Conseiller général, M. Darquier, Maire MM. Carlin et Cayrac, Adjoints de la ville de Cahors, et d'autres notabilités politiques du département, y assisteront. De toutes les communes du canton, des cantons voisins, de nombreuses adhésions sont parvenues au Comité d'organisation.

Nous adressons un cordial appel à tous nos compatriotes et amis qui, de près ou de loin, suivent les luttes politiques dont notre commune ou notre canton est le théâtre, et qui veulent comme nous le triomphe de la République de fraternité et de justice sociale.

Quoi qu'en disent nos adversaires qui, incapables de s'élever au-dessus de leurs rancunes étroites, mesurent à leur aune les pensées et les sentiments des autres, nous n'avons obéi à aucune inspiration de colère ou de haine. Nous ne serions pas des républicains, dans la haute acception du mot, si ardents, comme nous devons l'être, dans la bataille, nous ne savions pas pratiquer la générosité après la victoire.

Nous avons voulu affirmer notre pleine indépendance, notre fidélité républicaine, célébrer le triomphe des principes de liberté et de progrès social, préparer par l'union de tous les démocrates les victoires définitives de l'avenir, manifester librement et sans arrière-pensée notre joie légitime et nos invincibles espérances.

Nous n'avons pas voulu, nous ne ferons pas autre chose qu'acclamer la République démocratique et sociale.

La Commission d'organisation ».

***

Les membres de la presse, les invités ou adhérents au banquet qui arriveront de Cahors, trouveront des voitures à la *gare de Parnac* au train de descente qui conduit des wagons de voyageurs à 8 h. 10 du matin, pour les conduire rapidement à Albas.

Les églises placées sous séquestre

La loi du 9 décembre 1905 a exempté de tout impôt les édifices affectés à la célébration du culte lorsqu'ils sont la propriété de l'Etat, des départements ou des communes.

La question s'est posée de savoir s'il ne convenait pas d'étendre temporairement ces immunités aux édifices de même nature qui, ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques supprimés (fabriques, consistoires, etc.,) ont été placés sous séquestre, à défaut d'associations cultuelles pour les recevoir.

En effet, laissés gratuitement à la disposition des fidèles et des ministres du culte, en vertu de la loi du 2 janvier 1907, ces immeubles constituent une charge pour le domaine qui en a gestion.

Le ministre a décidé qu'ils seraient rayés des rôles des contributions foncières, des portes et fenêtres et de la taxe de la mainmorte jusqu'à leur attribution définitive à un établissement communal d'assistance ou de bienfaisance.

Le ministre a également décidé que les bois provenant des établissements ecclésiastiques supprimés et qui ont fait retour à la loi conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 7 décembre 1905 devaient au même titre que les bois domaniaux, bénéficier de l'exemption du principal de l'impôt foncier ainsi que des centimes additionnels généraux et être affranchis de la taxe des biens de mainmorte.

Les bois dont il s'agit étant provisoirement affectés à l'acquit des dettes des établissements supprimés, il conviendra de les cotiser sous la dénomination suivante : « Etat, par l'administration des domaines (bois de l'ancienne fabrique de...., ou tout autre établissement).

MM. les directeurs auront à s'entendre ultérieurement avec leurs collègues de l'enregistrement pour faire opérer, lorsque le moment sera venu la mutation de ces biens au nom de l'administration des eaux et forêts.

Il sera procédé à l'exécution des deux décisions visées ci-dessus par voie de dégrèvement d'office, jusqu'à ce qu'elles aient pu recevoir leur application dans les rôles.

BIBLIOGRAPHIE

Les réformes scolaires

Sous ce titre, notre éminent ami M. A. de Monzie, vient de publier à la librairie Stock un volume d'études documentées qui toutes ont trait à notre Enseignement primaire, à ses progrès et à ses imperfections.

M. de Monzie, qui fut il y a trois ans chef du cabinet de M. Chaumié au ministère de l'Instruction publique, a connu de très près et de très haut toutes les questions qui occupent et passionnent *les Primaires*. Il a recueilli une ample information et s'est fait, après expérience, des idées très personnelles sur notre administration universitaire. Ses critiques, loin de revêtir la forme de pamphlets, sont présentées dans une langue sobre et précise ; son livre s'adresse aux universitaires, aux pédagogues, aux amis de l'école, à tous ceux — professionnels ou profanes — qui prennent souci de l'éducation populaire comme du plus grave et du plus passionnant des problèmes civiques.

L'ouvrage de M. de Monzie est certainement appelé à un gros succès.

Départ des réservistes

Samedi matin, les réservistes qui venaient d'accomplir une période d'instruction de 28 jours au 7e d'infanterie, ont été libérés.

De ce fait, une vive animation a régné sur nos boulevards durant toute la matiné, jusqu'au départ des trains.

Bal de la Jeunesse

La jeunesse cadurcienne s'est réunie mercredi dans une des salles de la mairie, pour organiser le bal de la jeunesse qui a lieu tous les ans vers la fin de septembre.

Au cours de cette réunion, les membres de la commission du bal ont été élus :

Ce sont : MM. Alazard, Astruc, Bris, Calvet, Combecave, Sô, Courdès, Couyba, Delcros, Desprat, L. Flaujac, Garrouty.

Une réunion générale où sera élu le bureau définitif aura lieu samedi soir à 8 h. 1/2, dans une des salles de la mairie.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à l'emploi d'ouvrier monteur au service des installations téléphoniques de Paris et de la banlieue de Paris aura lieu le 28 octobre 1907 et les jours suivants à Paris.

Le nombre maximum des admissions est fixé à soixante. Pour être admis à concourir les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée et être âgés de 29 ans au plus le 1er janvier 1908.

Ils se procureront le programme du concours à la direction des Postes et Télégraphes de leur département.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 1er octobre 1907.

Les ordres d'appel des conscrits

Les feuilles de route des conscrits du contingent de 1907 vont être envoyées aux intéressés par la poste. Elles seront envoyées à l'adresse donnée au moment du conseil de révision. C'est donc à compter du domicile indiqué à cette époque que les conscrits auront droit au transport à prix réduit sur les voies ferrées.

Les conscrits ayant changé d'adresse depuis le conseil de révision doivent donc se hâter de faire connaître leur nouvelle adresse à leur commandant de recrutement, pour recevoir leur feuille de route à leur résidence actuelle et avoir droit aux frais de route règlementaire.

FÉDÉRATION DES PLANTEURS DE TABAC

La Fédération des Syndicats des planteurs de tabac du Lot adresse à M. le Préfet et à MM. les conseillers généraux du Lot un rapport contenant les désiderata des planteurs de tabac.

Ces vœux sont au nombre de 11 concernant le Préfet et l'Assemblée départementale et 4 concernant l'Etat.

Vœux concernant M. le Préfet et l'Assemblée départementale

1° Participation des planteurs à la désignation des experts.

2° Suppression d'une série d'experts.

3° Adoucissement du règlement de culture et autorisations diverses à accorder aux planteurs.

4° Autorisation pour les planteurs illettrés de toucher le montant de leur récolte sur l'attestation de 2 planteurs de leur commune porteurs de leur bon ou de leur carte d'électeur.

5° Autorisation pour les planteurs de faire retirer par un tiers leur laissez-passer.

6° Attribution à la Fédération des planteurs à raison de 3 par Syndicat d'un certain nombre de règlements de culture.

7° Suppression de la diminution de six ares faite aux permis de culture au décès de leurs titulaires.

8° Prolongation de 48 heures pour les délais de déclaration après les jours indiqués par l'administration.

9° Représentation des planteurs dans les commissions de culture chargées de répartir les permis.

10° Autorisation pour tout planteur de déclarer sa culture sans fournir une caution.

11° Participation des planteurs, par l'intermédiaire des délégués de la Fédération, à l'élaboration du Règlement de culture.

Vœux concernant l'Etat

1° Augmentation du prix d'achat des tabacs par catégorie et par 100 kilogrammes.

2° Disparition, dans le classement, des tabacs non marchands.

3° Diminution des achats des tabacs étrangers.

4° Application de la loi de sursis aux planteurs bien notés et dont l'intention frauduleuse ne sera pas clairement établie, qui auront encouru un Procès-verbal judiciaire.

Fausse alerte

Samedi matin vers 4 heures 1/2, la population de Cahors était réveillée par une sonnerie qui, par moments semblait être celle du tocsin. Qu'est-ce qu'il y a ? se demandait-on de fenêtre à fenêtre : que signifie cette sonnerie ?

Et personne ne se serait dérangé si le clairon d'alarme des pompiers n'avait retenti.

Ajoutons que ce n'était guère nécessaire : jamais dérangement ne fut plus inutile.

Un peu de fumée qui se dégageait d'une caisse remplie de cendres placée dans la cave de la buvette Vaurès rue Fénelon, un moment d'affolement de la part du propriétaire, c'était tout mais ce fut assez pour mettre sur pied, autorités civiles et militaires, pompiers, police, troupe, gendarmerie et nombreux citoyens.

Service des Pharmacies

La pharmacie de service pour le dimanche 15 septembre, sera la PHARMACIE FOURNIÉ, place du Marché.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU JEUDI 12 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1907

Allégro Militaire	Bresles
La Mascotte (ouverture)	Audran
Tesoro-Mio (Valse)	Rieucci
Le Désert (fragment)	F. David
La Viollette Bleue (Maz.)	Gungl

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 septembre 1907

Naissances

Gibert Denise-Marguerite-Marie, à Cabessut.

Guiral Louise, au Payrat.

Publication de Mariage

Prévot Antoine-Abel-Gabriel, professeur du Lycée et Gibert, Marguerite-Jeanne, s. p.

Mariages

Miquel Joseph-Alfred, vétérinaire et Astruc Juliette-Antoinette s. p.

Fournié Georges-Marie-Calixte-Pierre, instituteur et Bousquet Jeanne-Marie-Berthe, s. p.

Lafontan Georges-Ernest-Eugène, mécanicien et Arbouys Julie-Emilie-Marthe, s. p.

Décès

Pezet Félix, cultivateur, 73 ans, Hospice.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Ne croyez-vous pas utile, nécessaire et politique, de stipuler la parfaite liberté des parents, de la fille et des prétendus ? demanda Charles Mignon.

Canalis, sur un regard de La Brière, garda le silence, la conversation devint banale ; et, après quelques tours de jardin, le père se retira, comptant sur la visite des deux amis.

— C'est notre congé, s'écria Canalis, tu l'as compris comme moi. D'ailleurs, à sa place, moi je ne balancerais pas entre le Grand-Ecuyer et nous deux, quelque charmants que nous puissions être.

— Je ne le pense pas, répondit La Brière. Je crois que ce brave soldat est venu pour satisfaire son impatience de te voir, et nous déclaré sa neutralité, tout en nous ouvrant sa maison. Modeste, éprise de ta gloire et trompée par ma personne, se trouve tout simplement entre la Poésie et le Positif. J'ai le malheur d'être le Positif.

— Germain, dit Canalis au valet de chambre qui vint desservir le café, faites atteler. Dans une demi-heure nous partons, nous nous promènerons avant d'aller au Chalet.

Les deux jeunes gens étaient aussi impatients l'un que l'autre de voir Modeste, mais La Brière redoutait cette entrevue, et Canalis y marchait avec une confiance pleine de fatuité. L'élan d'Ernest vers le père et la flatterie par laquelle il venait de caresser l'orgueil nobiliaire du négociant, en faisant apercevoir la maladresse de Canalis, déterminèrent le poète à prendre un rôle. Melchior résolut, tout en déployant ses séductions, de jouer l'indifférence, de paraître dédaigner Modeste, et de piquer ainsi l'amour-propre de la jeune fille. Elève de la belle duchesse de Chaulieu, il se montrait en ceci digne de sa réputation d'homme connaissant bien les femmes, qu'il ne connaissait pas, comme il arrive à ceux qui sont les heureuses victimes d'une passion exclusive. Pendant que le pauvre Ernest, confiné dans son coin de calèche, abîmé dans les terreurs du véritable amour et pressentant la colère, le mépris, le dédain, toutes les foudres d'une jeune fille blessée et offensée, gardait un morne silence, Canalis se préparait non moins silencieusement, comme un acteur prêt à jouer un rôle important dans quelque pièce nouvelle. Certes ni l'un ni l'autre, ils ne ressemblaient à deux hommes heureux. Il s'agissait d'ailleurs pour Canalis d'intérêts graves. Pour lui, la seule velléité du mariage emportait la rupture de l'amitié sérieuse qui le liait, depuis dix ans bientôt, à la duchesse de Chaulieu. Quoiqu'il eût coloré son voyage par le vulgaire prétexte de ses fatigues auquel les femmes ne croient jamais, même quand il est vrai, sa conscience le tourmentait un peu ; mais le mot conscience parut si jésuitique à La Brière, qu'il haussa les épaules quand le poète lui fit part de ses scrupules.

— Ta conscience, mon ami, me semble tout bonnement la crainte de perdre des plaisirs de vanité, des avantages très réels et une habitude, en perdant l'affection de Mme de Chaulieu ; car, si tu réussis auprès de Modeste, tu renonceras sans regret aux fades regains d'une passion très fauchée depuis huit ans. Dis que tu trembles de déplaire à ta protectrice, si elle apprend le motif de ton séjour ici, je te croirai facilement. Renoncer à la duchesse et ne pas réussir au Chalet, c'est jouer trop gros jeu. Tu prends l'effet de cette alternative pour des remords.

— Tu ne comprends rien aux sentiments, dit Canalis impatienté comme un homme à qui l'on dit la vérité quand il demande un compliment.

— C'est ce qu'un bigame devrait répondre à douze jurés, répliqua La Brière en riant.

Cette épigramme fit encore une impression désagréable sur Canalis ; il trouva La Brière trop spirituel et trop libre pour un secrétaire.

L'arrivée d'une calèche splendide, conduite par un cocher à la livrée de Canalis, fit d'autant plus de sensation au Chalet que l'on y attendait les deux prétendants, et que tous les personnages de cette histoire, moins le duc et Butscha, s'y trouvaient.

— Lequel est le poète ? demanda Mme Latournelle à Dumay dans l'embrasure de la croisée où elle vint se poster au bruit de la voiture.

— Celui qui marche en tambour-major, répondit le caissier.

— Ah ! dit la notaresse en examinant Melchior qui se balançait en homme regardé.

Quoique trop sévère, l'appréciation de Dumay, homme simple s'il en fut jamais, a quelque justesse. Par la faute de la grande dame qui le flattait excessivement et le gâtait comme toutes les femmes plus âgées que leurs adorateurs les flatteront et les gâteront toujours, Canalis était alors au moral une espèce de Narcisse. Une femme d'un certain âge, qui veut s'attacher à jamais un homme, commence par en diviniser les défauts, afin de rendre impossible toute rivalité, car une rivale n'est pas de prime abord dans le secret de cette superfine flatterie à laquelle un homme s'habitue assez facilement. Les fats sont le produit de ce travail féminin, quand ils ne sont pas fats de naissance. Canalis, pris jeune par la belle duchesse de Chaulieu, se justifia donc à lui-même ses affectations en se disant qu'elles plaisaient à cette femme dont le goût faisait loi. Quoique ces nuances soient d'une excessive délicatesse, il n'est pas impossible de les indiquer. Ainsi, Melchior possédait un talent de lecture fort admiré que de trop complaisants éloges avaient amené dans une voie d'exagération où ni le poète ni l'acteur ne s'arrêtent, et qui fit dire de lui (toujours par de Marsay) qu'il ne déclarait pas, mais qu'il bramait ses vers, tant il allongeait les sons en s'écoutant lui-même. En argot de coulisse, Canalis *prenait des temps* un peu *longuets*. Il se permettait des œillades interrogatives à son public, des poses de satisfaction, et ces ressources de jeu appelées par les acteurs *des balançoires*, expression pittoresque comme tout ce que crée le peuple artiste. Canalis eut d'ailleurs des imitateurs et fut chef d'école en ce genre. Cette emphase de mélopée avait légèrement atteint sa conversation, il y portait un ton déclamatoire, ainsi qu'on l'a vu dans son entretien avec Dumay. Une fois l'esprit devenu comme ultracoquet, les manières s'en ressentirent. Aussi Canalis avait-il fini par scander sa démarche, inventer des attitudes, se regarder à la dérobée dans les glaces, et faire concorder ses discours à la façon dont il se campait. Il se préoccupait tant de l'effet à produire, que plus d'une fois, un railleur, Blondet, avait parié l'interloquer, et avec succès, en dirigeant un regard obstiné sur la frisure du poète, sur ses bottes ou sur les basques de son habit. Après dix années, ces grâces, qui commencèrent par avoir pour passe-port une jeunesse florissante, étaient devenues d'autant plus vieillottes que Melchior paraissait usé. La vie du monde est aussi fatigante pour les hommes que pour les femmes, et peut-être les vingt années que la duchesse avait de plus que Canalis pesaient-elles plus sur lui que sur elle, car le monde la voyait toujours belle, sans rides, sans rouge et sans cœur. Hélas ! ni les hommes ni les femmes n'ont d'ami pour les avertir au moment où le parfum de leur modestie se rancit, où la caresse de leur regard est comme une tradition de théâtre, où l'expression de leur visage se change en minauderie, et où les artifices de leur esprit laissent apercevoir leurs carcasses roussies. Il n'y a que le génie qui sache se renouveler comme le serpent ; et, en fait de grâce comme en tout, il n'y a que le cœur qui ne vieillisse pas. Les gens de cœur sont simples. Or, Canalis, vous le savez, a le cœur sec. Il abusait de la beauté de son regard en lui donnant, hors de propos, la fixité que la méditation prête aux yeux. Enfin, pour lui, les éloges étaient un commerce où il voulait trop gagner.

(*A suivre*)

Sotoul Marie, s. p. 64 ans, célibataire, rue des Trois Boudus, 3.
Lagineste Appolonie, Vve Lafage, s. p. 74 ans, rue du Portail des Augustins, 6.
Parra Marie-Anne, s. p., épouse Alchié, 50 ans, rue du Portail Alban, 9.
Sicard Jeanne, s. p., 53 ans, Vve Poujol, rue Paramelle, 14.
Dols Marie, s. p. Vve Nouyrit, 76 ans, rue des Boulevards, 5.
Davasse Jeanne-Joséphine-Marie-Louise, s. p., épouse Ricaut, 50 ans, Hospice.
Théron Martin, teinturier, 67 ans, rue du Moulin St-James.
Dalet Emile, 16 mois, rue Lastié, 12.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 13 septembre, 1 h. 44 s.

Au Maroc

Le gouvernement a télégraphié au général Drude, pour lui demander des nouvelles de sa santé. Le général Drude a répondu qu'il était bien portant.

Une dépêche de Tanger annonce que la destruction du camp de Taddert a produit un effet considérable : les tribus des Achouias seraient découragées.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 14 septembre, 9 h. m.

Au Maroc

Le bruit court à Oran qu'une importante colonne serait en préparation à Oudida pour entrer en ligne au Maroc.

Une dépêche de Tétuan assure que la puissante tribu des Zemmours serait prête à empêcher le sultan Abdel-Aziz d'entrer à Rabat.

L'encyclique du Pape

L'encyclique du Pape contre le modernisme paraîtra lundi.

Conférence pour la paix

M. Nelidoff a demandé aux puissances de convoquer une troisième conférence pour la paix avant 1914.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Nous recevons avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Par suite d'une surprise mon nom a été inscrit à un groupe dont je réprouve les tendances et les visées révolutionnaires.

Homme d'ordre avant tout je, déclare rompre tout atttachement politique avec ce groupe, me proposant de demander mon inscription au Comité Républicain Radical de Mercuès, dont les idées nettement républicaines et démocratiques, répondent à celles que j'ai pratiquées toute ma vie.

Merci d'avance et cordiales salutations.

Auguste JARGEAU
Propriétaire à Mercuès.

Lauzès

Série de vols. — Dernièrement un malfaiteur pénétra dans la boucherie tenue par M. Richard à Lauzès et prit une cinquantaine de francs se trouvant dans le tiroir.

Quelques jours après, pareil fait se produisait chez M. Capelle, boulanger à Lauzès auquel on prit quelques francs seulement.

Plus récemment, pendant que la femme Flaujac, épicière à Lauzès, était occupée à faire sa cuisine, une personne pénétra dans le magasin, ouvrit le tiroir dans lequel on met la recette du jour et fit main-basse sur une somme de quatre francs environ. Dans cette somme se trouvait 2 pièces fausses à l'effigie de la République Française.

Il y a quelques jours, Mme la Receveuse des Postes du bureau de Lauzès, constata qu'une de ses poules ne rentrait pas le soir comme à l'ordinaire. Elle ne s'en préoccupa guère, pensant que le lendemain elle reparaîtrait ; elle n'a pas reparu et malgré les recherches, il n'a pas été possible de la retrouver.

Il y a peu de temps que pendant la nuit, cet audacieux voleur pénétra dans le jardin de Mme la Receveuse des Postes et lui vola 5 poulets.

Le ou les auteurs de tous ces vols sont inconnus.

Duravel

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Duravel s'est réuni mercredi soir à 8 heures pour résoudre la question de l'électricité.

Tous les conseillers étaient présents. Ont pris part aux débats : M. Parent, concessionnaire de l'électricité et M. Gratacap, ingénieur.

Après une longue délibération qui a laissé jusqu'à la fin les auditeurs dans la plus profonde incertitude, s'est ouvert à 11 h. 1/2 le scrutin du vote. Par 8 voix contre 4, l'éclairage électrique a été accepté. Parmi ces 4 derniers, les uns ont voté contre et les autres se sont abstenus.

Enfin Duravel aura son éclairage Il faut espérer qu'on ne plaindra pas les lampes pour nos rues et que l'inauguration pourra avoir lieu à la fête patronale du 20 octobre prochain.

Vire

Fédération républicaine. — On nous écrit :

La Fédération républicaine de la commune de Vire organise pour le samedi 21 septembre une conférence publique.

M. Bouyssou professeur d'histoire à Toulouse traitera le sujet suivant :

L'impôt sur le revenu

Quelques notabilités politiques du département et du canton ont promis leur concours pour cette soirée qui promet d'être particulièrement brillante.

Un banquet suivra cette réunion.

Esclauzels

Hyménée. — Mercredi a eu lieu à Cahors, le mariage de M. Fournié, instituteur, fils des sympathiques instituteurs d'Esclauzels M. et Mme Fournié, avec Mlle Berthe Bousquet, de Bégous.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Acte de probité. — Mercredi 11 septembre, M. Souladié, négociant à St-Céré, prenait au guichet de la gare de Bretenoux un billet pour aller à la foire d'Aurillac. Il oublia son portefeuille contenant une somme assez importante en billets de banque. Arrivé à Aurillac il s'aperçut de la perte qu'il venait de faire, aussi s'empressa-t-il de télégraphier à Bretenoux au chef de gare pour faire sa réclamation. M. Ressiguier, chef de gare lui répondit que son portefeuille était en lieu sûr dans son bureau où M. Souladié fut heureux de le retrouver lors de son retour.

Nous ne pouvons que féliciter M. Ressiguier de ce trait de probité, aussi le faisons-nous avec grand plaisir.

Puybrun

Banquet démocratique du 22 septembre. — Si l'on en juge par le nombre toujours croissant des inscrits, ce banquet est assuré d'un grand succès. Les deux présidents d'honneur du comité radical socialiste ont accepté : M. Cocula la présidence d'honneur du banquet et M. Bécays la présidence effective. M. Bécays, le si dévoué député de l'arrondissement qui a pris une part si active aux luttes passées en dégagera la partie politique et prononcera à cette occasion un grand discours ; jointe à son talent, la parfaite connaissance qu'il a de l'arrondissement le désigne à ce rôle.

L'importance politique de ce banquet ne saurait échapper à personne. A la veille du congrès du parti Radical et Radical socialiste de Nancy où seront discutés tant de questions vitales pour le pays, il appartient aux Radicaux du département de se grouper autour de ses représentants et il serait à souhaiter que fussent désignés dans cette circonstance les deux délégués auxquels a droit le département du Lot auprès du comité exécutif. Celui-ci ayant adressé aux divers comités, fédérations ou groupements adhérents au parti des instructions à ce sujet, le comité Radical socialiste de Puybrun a désigné pour le représenter au congrès de Nancy M. Albert Mazet, ingénieur des ponts et chaussées, sous inspecteur au chemin de fer électrique souterrain Nord-sud de Paris. Le corps électoral doit chercher autant que possible à se mettre en contact avec ses élus pour leur exposer ses légitimes revendications.

Ceux qui s'intéressent à la cause Radicale et veulent assister au banquet, sont priés de retirer leurs cartes dans le courant de la semaine dans leurs communes respectives. Outre que le nombre de ces cartes est limité, aucune adhésion ne sera plus accceptée après le 15, si ce n'est auprès du secrétaire de la commission Léon Soulié. Le 18 la liste sera irrévocablement close.

Pour le comité :

Le secrétaire,
Léon SOULIE.

Figeac

Théâtre municipal. — « Marché aux Vierges ». — On nous annonce pour prochainement une représentation extraordinaire de cette œuvre sensationnelle, de M. Charles Weber. Nous reviendrons sur cette représentation appelée à avoir un énorme retentissement dans notre ville.

Cornac

Ce que dit le Mamoul. — La journée a été brûlante, l'atmosphère est encore lourde : sur mes bords, les peupliers égrennent leur douce mélodie dans l'air saturé de la douce odeur des foins coupés. Les étoiles scintillent au firmament. Le silence de ce beau soir d'été n'est troublé que par le léger bruissement des chênes et le son du gai tic-tac des moulins de Riol et du Barrayrac. Qu'il est doux de goûter la fraîcheur de mes bords et d'écouter mon doux murmure !...

Jeunes garçons et jeunes filles accourez à mon appel venez goûter l'éternelle sensation du silence de la nuit... Chantez joyeux ménestrel, chantez l'amour divin poème !...

Mais qu'est-ce ? L'orage menace-t-il nos frondaisons ?... Jeunes gens et jeunes filles rentrez. Mes bords ne sauraient vous être hospitaliers ce soir. Les mauvais génies approchent. Ce n'est point l'heure de l'amour ; c'est l'heure des maléfices. Jeunes gens et jeunes filles et vous joyeux ménestrel rentrez.

Ainsi a parlé le Mamoul. Les peupliers ont cessé leurs chansons ; ils plient maintenant sous le vent qui fait craquer leurs branches et jonche le sol de feuilles enlevées aux chênes. Le ruisseau ne chante plus et les cris-cris se sont tus. Deux ombres apparaissent. Une haute silhouette se profile dans l'obscurité ; sa forte stature émerge des buissons qui bordent le chemin. Sa démarche automatique a des allures de fantôme et son visage glabre et son teint sans couleur lui donnent à la fois un air mystique. C'est la haine personnifiée. Son regard est celui de la vipère. Malheur à celui qui le rencontre la nuit. Le pêcheur peut rentrer son filet, le Mamoul ne lui donnera pas un truiton. Le rameau qu'il touchera ne bourgeonnera plus.

L'ombre qui suit la sienne est assez informe pour qu'elle soit difficile à décrire. De petite dimension, d'allure cadencée aussi mais différente, cette ombre, ce fœtus, voudrait on le comprend aisément être prétentieux. Du geste dans le mouvement. Son corps rabougris est porteur d'une tête curieuse. Le front petit, les oreilles saillantes, un nez qui disparait entre deux joues défraichies ; ajoutez à cela deux yeux ronds comme des billes, une bouche qui jamais ne se ferme exhibant deux rangées de dents mal jointes et vous aurez le type parfait non du joli bleu d'Auvergne mais du Bull-dog sévère. C'est l'arrogance, c'est la fatuité, c'est la prétention. Son nom ? Les jeunes filles de Tourille par dérision le nommèrent Beau-Ris.

Les deux ombres cheminaient tels des automates muets dans la blafarde nuit, jusqu'au hameau Laplaze. Un arrêt. Un temps. Un bruit de trot. C'est Julou dit Beau Ris, puis dans la nuit « Quo Vadis ? » Tiens ! répondait-on. Qu'était ce Julou ? Deux mots le peindront suffisamment. Un maître Aliboron auquel il ne manquait que la bride. Les trois amis marchaient avec hâte et sur la pointe des pieds en passant devant Laplaze. Personne ne les entendait. Seuls les chiens de chasse, sympathie supérieure aboyèrent au Bull-Dog.

Et ils allaient toujours... Julou était inquiet, il regardait souvent derrière lui, regardait-il son fils ? Mystère. Ils arrivèrent ainsi à Bourniquel. A droite dans un enfoncement du sol en forme d'entonnoir dont la base est formée par un lac où jadis on élevait les sangsues. Sur le bord de ce lac une maisonnette, ancien lieu de rendez-vous et de plaisir.

Le fantôme grand frappa à la porte qui s'ouvrit aussitôt. Soyez les bienvenus ! dit une voix. Serrement de mains, congratulations, etc. Celui qui avait parlé le premier mérite une rapide description.

D'une rotondité remarquable, on l'aurait à la faveur de la nuit pris volontiers pour une femme. Mais à sa grosse voix, à l'autorité du geste on ne pouvait s'y méprendre. Sur sa tête une espèce de toque et sous le triple étage de son menton un plastron carré; coupé çà et là de raies blanches. Deux hommes l'accompagnaient, cerbères terribles, portant chacun une massue. D'un signe chacun prit place autour de celui qui s'imposait le Maître. La paix soit avec vous dit-il enfin et chacun s'inclina. Puis il débuta en ces termes :

Illustres compagnons de mes longues fatigues
Qui m'avez soutenu par vos pieuses ligues
Et par qui maître enfin d'un parti d'insensés
De l'infâme prison, je me suis échappé, etc., etc.

Nous ne redirons pas tout ce qui fut dit : cris de guerre, cris de vengeance, chants de haine tout fit chorus, et rien nu vint troubler ces hommes, sauf le sifflement de quelques serpents apeurés. Les deux troupes de Bretenoux et celle de Cornac pensaient à l'unisson du Maître des martyrs et répétaient « vendetta ! vendetta ! » Au moment de se séparer il y eut alerte. Qui va là ? cria le fantôme grand entouré des deux masses bretenousienne. « La dame noire des Erables. » Vive Dieu ! s'écria la troupe. Mais ô déception, ce n'était que son camériste qui venait de la part de son auguste maître rapporte au Maître et à ses soldats un bas de laine bien garni. Popol (c'était son nom) fut mis au courant des décisions prises et comme les autres au moment de se séparer, en bon serviteur et en bon soldat il prêta serment de fidélité. Et la petite troupe se sépara en répétant au 28 ! En passant devant la maison de M. le Maire, un superbe bleu d'auvergne, aussi puissant que beau, voyant devant lui une étrange physionomie mordit cruellement le Bull-dog à la jambe. Mauvais présage dit le Bénet. Il ne se trompait point.

Le 28 juillet 156 pieds heurtaient violemment le derrière peu respectable du grand Bénet, de Beau-Rio, de Julou et de Popol, cependant que 1.500 solides républicains rendaient un verdict absolument opposé à celui des douze.

Et le Mamoul est à présent tranquille. Ecoutez son murmure ;

Chantez joyeux menestrel, chanson d'amour chanson de fête.

Pour copie conforme
Jean des ARDENNES.

Arrondissement de Gourdon

Alvignac-les-Eaux

Les autos. — M. le maire d'Alvignac ne pourrait-il pas règlementer la vitesse des automobiles ?

En cette saison, où le Bourg d'Alvignac est si fréquenté, il nous semble qu'un bel et bon arrêté édictant des obligations sérieuses à l'usage de ces avaleurs de kilomètres, rendrait service aux populations et aux paisibles buveurs.

Martel

Pincé. — L'auteur du vol que nous avons relaté dans un de nos numéros, vient d'être arrêté aux Quatre-Routes, par la gendarmerie de Martel,

Après avoir passé une journée à Agen Rol revint au pays, où il fut aperçu par quelques personnes qui en avertirent nos bons gendarmes. Ceux-ci, faisant diligence, partirent jeudi de Martel, à 3 heures du matin, et allèrent cueillir le voleur au nid.

Cet individu n'avait pas encore dépensé toute la somme, car on lui a retrouvé 108 francs.

Evadé. — Quelques personnes de notre localité aperçurent, mardi, montant la route de Gluges, un jeune homme aux allures bizarres et dont le costume indiquait qu'il venait de l'asile d'aliénés de Leyme.

Ce jeune homme déclara se nommer Georges Jean, âgé de vingt-sept ans, et originaire de Neuvic. On lui fit passer la nuit au violon municipal, où un gardien de Leyme vint le prendre le lendemain.

Montvalent

Nécrologie. — On nous annonce la mort à la suite d'une longue et cruelle maladie, de Mme Delmas, la femme du sympathique maire de Montvalent.

Nos sincères condoléances.

Hydrophobie. — Un chien appartenant aux religieuses de Montvalent, présentant sous les symptômes de la rage, a mordu le facteur faisant la tournée du Bouri, M. Lafon et un jeune garçon de Paris, en villégiature chez M. Py, charron et maître d'hôtel à Montvalent.

Magnagues

Démissions, grève électorale. — Me trouvant tout dernièrement de passage dans la section de Magnagues pour affaires, je me dirigeai sur Gintrac et Padirac avec ma voiture quand, grande fut ma surprise de ne voir qu'un chemin rural et en mauvais état encore, de Magnagues à la route de Gintrac à Miers, sur une longueur d'une douzaine de cents mètres environ.

En causant d'affaires avec plusieurs citoyens de l'endroit et des environs, je les questionnai sur ce tronçon de route inachevée et j'appris ceci :

« Cette route me dit-on, fut demandée et approuvée en 1867 du pont de Carennac par Magnagues à la limite de Gintrac sur Padirac, la partie construite fut faite quelques années après ; elle se trouve classée Chemin vicinal n° 1.

Les membres du Conseil municipal actuel ont aussi approuvé à l'unanimité plusieurs fois le prolongement désiré, qui a été demandé par les communes de la région.

Les habitants de la section ont fait des pétitions qui ont été approuvées par neuf communes, une souscription volontaire même a produit 719 francs sur 4000 francs que les travaux de construction ont été évalués et le terrain nécessaire au dit chemin estimé 2000 fr. est cédé gratuitement.

Malgré tous ces sacrifices on n'a encore rien fait.

A qui la faute ?

En présence de pareils faits nuisibles à l'intérêt général, les Conseillers de la section démissionnent et la majorité des électeurs ont jugé à propos de se mettre en grève aux dernières élections. Sur 77 inscrits, 32 seulement se sont présentés.

On comprendra combien est préjudiciable cet état de choses aux habitants de Magnagues qui ont toujours donné la majorité aux candidats républicains.

Ne serait il pas temps de leur donner satisfaction ?

MARCHÉS AUX PRUNES

Galapian (Lot-et-Garonne), 12 septembre. — Apport 55 quintaux vendus en totalité aux prix suivants : Les 60-4 fruits au demi-kilo, de 45 à 47 fr.; les 70-4, de 40 à 42 fr.; les 80-4, de 35 à 37 fr.; les 90-4, de 32 à 32 fr., les 100-4, de 20 à 25 fr.; fretin, de 15 à 20 fr. le tout les 50 kilos.

Tombebœuf (Lot-et-Garonne), 13 septembre. — Apport 1.200 quintaux environ vendus activement aux prix suivants : Les 36-40 fruits au demi-kilo, de 65 à 75 fr. ; les 44-46, de 60 à 62 fr. ; les 50-54, de 50 à 54 fr. ; les 60-64, de 46 à 48 fr. ; les 70 74, de 42 à 44 fr. ; les 80 84, de 37 à 39 fr. ; les 90-94, de 34 à 36 fr. ; les 100-104, de 28 à 30 fr. ; les 110-114, de 24 à 26 fr. ; fretin, de 15 à 20 fr., le tout les 50 kilos.

Castillonnès (Lot-et-Garonne), 13 septembre. — Apport, 1.000 quintaux environ, tout vendu aux cours suivants : les 40-45, fruits au demi kilo, de 55 à 60 fr. ; les 50-55, de 48 à 52 fr. ; les 60-65, de 44 à 46 fr. ; les 70-75, de 40 à 42 fr. ; les 80-85, de 36 à 38 fr. ; les 90 95, de 31 à 33 fr. ; les 100-105, de 27 à 29 fr. ; les 120, de 20 à 25 fr. ; fretin, de 12 à 15 fr., le tout les 50 kilos.

Eymet (Dordogne), 13 septembre. — Apport, 1.200 quintaux ; marchandise de bonne qualité ; marché calme ; petits fruits très recherchés. Voici les cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 56 à 60 fr. ; les 50 à 54 fruits, de 49 à 52 fr. ; les 60 à 64 fruits, de 45 à 46 fr. ; les 70 à 74 fruits de 40 à 42 fr. ; les 80 à 84 fruits, de 36 à 38 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 31 à 33 fr. ; les 100 à 104 fruits, de 28 à 29 fr. ; les 110 à 114 fruits, de 24 à 25 fr. ; fretin, de 12 à 15 fr., le tout les 50 kilos.

Chronique agricole

LA SITUATION DU VIGNOBLE

Les nouvelles du vignoble sont assez satisfaisantes dans les régions méridionales et celles qui touchent le Midi. A l'est, au centre et à l'ouest, les conditions sont moins favorables et quelquefois mauvaises. Ajoutons que la situation est incertaine et qu'il peut se produire des variations de température qui peuvent améliorer la situation ou la rendre moins bonne. En ce qui concerne les départements gros producteurs du littoral méditerranéen, on reconnaît toujours qu'ils sont favorisés cette année et qu'ils promettent une récolte plus importante qu'en 1906. Dans le Languedoc, l'Armagnac, le Quercy, la Gascogne, la situation paraît toujours satisfaisante. La véraison se fait lentement, mais bien dans le Bordelais. Il y a une amélioration dans les régions bourguignonnes, si éprouvées par les maladies cryptogamiques.

Si le mois de septembre et la première quinzaine d'octobre sont bons, les départements de l'Est, du Centre et de l'Ouest pourront encore donner un peu de vin malgré les dommages éprouvés depuis le printemps.

En Algérie, les premières cueillettes ont donné des résultats satisfaisants ; les fruits sont beaux, généralement sains et promettent des vins de bonne qualité. Les premiers vins nouveaux de cette région sont arrivés à Cette.

Dans le Midi, les vins vieux deviennent rares et ils sont recherchés ; on les paie couramment 1 fr. le degré avec tendance ferme.

Quant aux vins sur souches, les vignerons demandent 1,25 du degré et quelquefois 1 franc 50.

Dans le Bordelais, les vendanges se feront tard. On se plaint toujours de l'oïdium et du rot-brun dans certains vignobles. A Sainte-Foy, les cours pour les vins rouges et blancs courants sont de 180 à 200 fr. le tonneau logé neuf et les supérieurs de 240 à 250 fr.

Dans le Poitou, la véraison est à peine commencée. Le peu de vin de 1906 qui reste s'enlève de 15 à 16 fr. l'hecto à la propriété ; un certain nombre de propriétaires ne veulent pas vendre à ces prix.

En Anjou, la récolte s'annonce faible ; la végétation, malgré les contretemps, n'a que très peu de retard. La dernière récolte est presque toute enlevée.

Dans le Loir-et-Cher, la récolte sera très réduite mais on peut compter sur une qualité normale, à moins que la température se refroidisse. Les prix ont haussé sensiblement ; on trouverait difficilement à acheter à moins de 50 fr. la pièce nu.

En Bourgogne, la production sera irrégulière. Les vignes indemnes du mildew de la grappe et de la feuille et de blak-rot portent une récolte presque aussi abondante que l'an dernier. En plaine la situation est mauvaise et la récolte sera bien réduite.

Dans le Mâconnais, la température actuelle est favorable à la vigne qui a belle apparence dans les localités épargnées par le mildew ou dans les endroits où le mal a pu être enrayé. Si la température chaude se maintient on fera du vin de qualité.

Même note dans le Beaujolais.

Bibliographie

Le numéro des *Annales* de cette semaine est consacré à Sully Prudhomme. Une étude magistrale lui est consacrée par Anatole France ; un très beau portrait (son dernier portrait par le peintre Ed. Fournier), des fac-similés d'autographes, des fragments de son œuvre y sont joints. A lire encore, dans ce brillant numéro : des articles de François Coppée, Jean Aicard, Jacques Normand, Adolphe Brisson, René Maizeroy, Miguel Zamacoïs, Henri de Parville ; la Vie Féminine d'Yvonne Sarcey et une jolie scène de pièce nouvelle, représentée à la Comédie-Française : *Chacun sa Vie*, de Gustave Guiches et P.-B. Gheusi. Gravures, musique, etc.

En vente partout ; le numéro : 25 cent.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 15 septembre 1907.

Odysse Barot : Petite maman. — Léopold Sabatier : Après le sermon. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Le serment de Lagardère — —Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr. un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

ACCOUCHEMENT

Mme Ponchant

Labeuvrière, par Lapugnoy (P. de C.) 19 Août 1904.— " J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand'peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante". Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque: " le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Bulletin Financier

Paris, 13 septembre.

La séance d'aujourd'hui est marquée par une violente réaction du Rio-Tinto qui perd une quarantaine de francs sur des avis défavorables de New-York.

Le reste du marché est calme sans changements.

La Rente française consolide son avance à 94,77.

Les fonds russes conservent des dispositions satisfaisantes.

Le 5 0/0 nouveau clôture à 87,55, le 3 0/0 1891 à 61,50 et le Consolidé à 75,20.

L'Extéreure espagnole se traite à 92,15, l'Italien à 102,05, le Serbe à 81 et le Turc à 95,12.

Dans le groupe des établissements nous retrouvons la Banque de France à 4080, la Banque de Paris à 1432, le Crédit Foncier à 665 et le Crédit Lyonnais, à 1182.

Les Chemins français restent bien tenus : le Lyon à 1355, le Nord à 1764 et l'Orléans à 1368.

Sur le marché en banque Saint-Raphaël-Quinquina est recherché à 92,50.

A LOUER

Maison seule, grandes dépendances, Buanderie, Terrasse, jolie vue sur la vallée du Lot. Eau et gaz.

PRIX **260** fr.

S'adresser au bureau du journal.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il la été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent* 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL, ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

POCHETTE NATIONALE

AVIS IMPORTANT.
Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de 5 f. 20 à M. l'administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue Etienne-Marcel, Paris. Lettre recomm. 5 50. Etranger 5 75.

PROCHAIN TIRAGE
DES PRIMES
15 OCTOBRE

5 fr.

La Pochette Nationale qui contient 5 billets des loteries co-associées et un timbre-prime gratuit est en vente dans toute la France au prix de 5 fr. chez les banquiers, changeurs, libraires, etc.

Les timbres-pochette gratuits sont reçus en paiement de la POCHETTE NATIONALE.

POUR FAIRE **PONDRE LES POULES**
sans interruption
même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 40 poules
DÉPENSE INSIGNIFIANTE
Méthode certaine
Nombreuses attestations
NOTICE *gratis et franco*
Ferme COMPTOIR d'AVICULTURE
à PRÉMONT (Aisne) France

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de GARNER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

30 à 50 fr. p. sem. trav. s. apprent. chez soi t^te l'an. s. n. tricot. perfec. Cie La Gauloise, 11 r. Condorcet Villa 16 Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FORTUNE POUR RECEVOIR toutes les semaines les avis motivés de hausse et de baisse de tous titres ; 2° Un avis spécial à l'approche d'un événement important devant influencer les valeurs ; 3° Les listes des lots non réclamés ; 4° Renseignements circonstanciés sur toutes valeurs. *Ecrire :*
GAZETTE PÉRIODIQUE DE LA BOURSE DE PARIS
3, rue d'Amboise, PARIS
ESSAI GRATUIT PENDANT UN MOIS

Etude de Me LOUBET, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de Mes VIVAL et MALRIEU

VENTE

à suite de surenchère du dixième

Adjudication fixée au Samedi cinq Octobre mil neuf cent sept, *à neuf heures du matin, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.*

Suivant procès-verbal d'adjudication amiable dressé par Me SARCIRON, notaire à St-Céré le vingt-quatre mars mil neuf cent sept enregistré,

M Emile GINIBRE propriétaire domicilié à La Prade Basse, commune de St-Jean-Lespinasse, mais demeurant à Toulouse Allées Lafayette, n° 68, a vendu les immeubles lui appartenant, lesquels ont été adjugés à divers, notamment :

Le neuvième lot de ces immeubles à M. Jean Dieudonné RIBEYROL, propriétaire, demeurant à La Remise, commune de Mayrinhac-Lentour, moyennant le prix principal outre les charges de deux mille francs ;

Le dixième lot de ces immeubles au dit Monsieur RIBEYROL susnommé moyennant le prix principal, outre les charges de cinq cent vingt francs.

Ce procès-verbal d'adjudication a été transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le vingt-huit mars mil neuf cent sept, volume 818, numéro 8, avec inscriptions d'office du même jour, volume 560 numéros 79 à 91.

Les dits immeubles étant grevés de diverses inscriptions hypothécaires, Monsieur RIBEYROL, susnommé, et les adjudicataires des autres lots ont fait faire aux créanciers inscrits sur les dits immeubles les notifications prescrites par l'article 2183 et suivants du code civil.

Monsieur Félix LARNAUDIE, marchand de bestiaux, demeurant à St-Céré, créancier inscrit sur les immeubles dont s'agit, après avoir par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le quinze juin mil neuf cent sept, déclaré avoir déposé à la Caisse des Dépôts et consignations, établie à la recette particulière des finances de Figeac entre les mains de Monsieur le receveur particulier préposé à la dite caisse, suivant récépissé, numéro 20.144 une somme de quatre mille francs destinée, en vue de la surenchère du dixième, que le dit Monsieur LARNAUDIE se proposait de faire sur le prix desdits neuvième et dixième lots des immeubles dont s'agit, à garantir le paiement intégral des prix des dits neuvième et dixième lots augmentés d'un dixième, et l'exécution de toutes les charges résultant de la dite surenchère, a, suivant exploits de Me CHAVERGNE, huissier à St-Céré, en date du dix-sept juin mil neuf cent sept, et de Me DELPON, huissier à Toulouse en date du même jour, enregistrés, fait notifier aux dits RIBEYROL et GINIBRE sa réquisition de surenchère du dixième sur les biens composant les neuvième et dixième lots dont s'agit, vendus aux termes du procès-verbal d'adjudication susénoncé et *leur a déclaré élever les prix* savoir : du neuvième lot à deux mille deux cents francs et du dixième lot à cinq cent soixante-quinze francs, le tout en sus des charges.

En conséquence de ce dessus et en exécution d'un jugement rendu entre les sus-nommés par le tribunal civil de Figeac le quatre juillet mil neuf cent sept, validant la dite surenchère, enregistré et signifié.

Sur la poursuite du dit Monsieur LARNAUDIE surenchérisseur, ayant Me LOUBET pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac et en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

A l'encontre et en la présence ou eux dûment appelés.

1° du dit GINIBRE sus-nommé vendeur des dits immeubles n'ayant pas d'avoué constitué.

2° du dit RIBEYROL sus-nommé acquéreur surenchéri, ayant Me LOUBET pour avoué.

Il sera procédé le **samedi cinq octobre** mil neuf cent sept à neuf heures du matin, à l'audience des criées et de vacation du tribunal civil de Figeac au palais de justice sis à Figeac Boulevard Labernade, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés ayant formé les neuvième et dixième lots des biens GINIBRE adjugés suivant procès-verbal d'adjudication, Me Sarciron notaire sus-énoncé.

DÉSIGNATION
DES
immeubles surenchéris
A VENDRE

Neuvième lot

Un enclos dit de La Prade commune de Saint-Jean-Lespinasse composé de : 1° un four et fournil, 2° une grande maison élevée sur cave et à laquelle on accède par un escalier couvert et comprise sous le numéro 205 du plan cadastral, avec étable à cochon d'un côté, hangar et remise de l'autre côté ; 3° un jardin de huit ares situé en face le bâtiment compris dans le dixième lot ci-après ; 4° une terre au-dessous du jardin de vingt-cinq ares soixante-dix centiares numéros 212 et 213 du plan.

Il est expliqué et déclaré que la propriété des hangar et remise compris dans ce lot est revendiquée par Guillaume Darnis de Saint-Jean.

Dixième lot

Une maison avec grange, étables, patus et jardin appelée « La Maison Poulet » comprise sous les N°s 206 et 207 du plan cadastral section A de la commune de Saint-Jean-Lespinasse.

En exécution du dit jugement un extrait en forme du contrat de vente au procès-verbal d'adjudication a été déposé au greffe du dit tribunal pour servir de minute d'enchère.

La vente des dits immeubles aura lieu en deux lots composés de la manière sus-indiquée et sur les mises à prix résultant de la dite surenchère, savoir :

Le neuvième lot sur la mise à prix de deux mille deux cent francs, ci.. **2.200**

Le dixième lot sur la mise à prix de cinq cent soixante-quinze francs, ci..... **575**

le tout outre les charges.

L'adjudicataire sera tenu dans les huit jours de l'adjudication de restituer à l'acquéreur les frais et loyaux coûts de non-contrat d'acquisition et de sa transcription et ceux de notification ; il paiera en même temps les frais de surenchère et de poursuites de surenchère, le tout en sus du prix d'adjudication.

Il sera tenu en outre des charges résultant soit de la loi, soit du procès-verbal d'adjudication susénoncé.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable par Me LOUBET avoué poursuivant, occupant pour M. LARNAUDIE, surenchérisseur.

A Figeac le sept septembre mil neuf cent sept.

J. LOUBET,
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LOUBET, avoué à Figeac, y demeurant, boulevard Labernade.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,